



Main courante et assurance voiture

Par **charlene**, le **14/04/2009** à **21:02**

Bonjour, rnsuite à un accrochage avec un autre véhicule, un constat amiable a été effectué mais également une main courante a été effectuée par la police car après l'accident j'ai eu une altercation avec la police, cela c'est terminé au poste et n'ayant pas pu faire le constat de suite avec le propriétaire de l'autre véhicule non présent au moment de l'accrochage, la police lui a laissé un mot sur son pare brise lui demandant de contacter le commissariat suite à ça le constat a été fait au posternaaujourd'hui mon assurance me demance pourquoi le constat a été effectué au poste (précision faite par la partie adverse sur le constat)rnje voudrais savoir si la compagnie d'assurance peut avoir accès à la main couranternmerci

Par **Tisuisse**, le **14/04/2009** à **22:59**

Bonjour,rnrnBien entendu, votre comagnie d'assurances et la compagnie adverse ne manqueront pas de demander les documents au commissariat local.rnrnJe pense que notre spécialiste en assurances va passer par là et vous donnera des infos plus précises.